

La démarche NEFE à l'échelle d'un réseau pédagogique territorial :

Objectifs de ce regard précoce à l'échelle du réseau pédagogique :

- rendre visible à l'ensemble du réseau les projets mis en place ou à mettre en place ;
- apporter un regard pédagogique et éducatif, objectif sur les dossiers en cours de construction / rédaction afin de permettre aux dépositaires de prendre du recul et de voir leurs projets aboutir dans les meilleures conditions ;
- mettre en cohérence des projets au sein du parcours scolaire de l'élève ;
- favoriser les échanges de pratiques, les partages d'expérience et les transferts de compétences au sein du réseau pédagogique.

Chaque réseau pédagogique territorial identifie et rend visible à l'ensemble des équipes éducatives du réseau :

- un **collectif territorial NEFE** constitué :

- d'un référent CARDIE,
- d'un référent NEFE personnel de direction du premier degré,
- d'un référent NEFE personnel de direction du second degré,
- d'un référent NEFE de l'inspection du premier degré et
- d'un référent NEFE de l'inspection du second degré

- **les rôles** de chaque membre du collectif territorial NEFE afin de répartir les charges et favoriser la mise en synergie :

- qui sera l'interlocuteur des dépositaires et inspecteurs pour le premier degré
- qui sera l'interlocuteur des dépositaires et inspecteurs pour le second degré
- qui sera l'interlocuteur du collectif territorial vers l'extérieur NEFE (pour une communication vers l'équipe d'appui académique pour le second degré, pour une communication vers l'IF du réseau et donc l'E AFC, pour une communication vers la CARDIE, vers la référente NEFE, ...)
- qui impulsera et animera des temps d'échanges
- qui communiquera sur les actions NEFE (pour une communication vers la DSDEN, pour une valorisation, ...)

- un **moyen de communication NEFE au sein du réseau pédagogique respectant la réglementation RGPD** (groupe Tchap, espace partagé de travail, mail, échanges téléphoniques, ...) afin de favoriser la fluidité des échanges et éviter les supports et interactions multiples et parasites

Chaque réseau pédagogique territorial peut avoir un regard sur les dossiers :

QR-Code et lien de connexion « **Observateur** » : https://analyses-enq-scolarité2.depp.education.fr/enquetes-dgesco/NEFE_depot/Valideur.htm

Login	Mot de passe
Aude	JO(lettre o en majuscule)83
Gard	VM11
Hérault	RG14
Lozère	GA98
Pyrénées-Orientales	YL11

Plateforme NEFE
 Observateurs



Le réseau pédagogique ne se substitue ni aux dépositaires ni aux équipes d'appui qui s'assurent de la maturité effective des dossiers pour être présentés à la validation :

Les dossiers transmis pour lesquels une prise de recul-hauteur par les dépositaires ont pu s'opérer sont les dossiers restant le moins de temps en processus d'analyse et d'examen par les équipes d'appui qui ont pour objectif d'accompagner les dépositaires dans leur démarche.

Le collectif territorial NEFE est cet espace d'échanges pour favoriser cette prise de recul ; le collectif constitué propose et rend explicite à l'ensemble du réseau le fonctionnement qui apparaît le plus favorable afin de favoriser ses échanges et d'offrir un regard sur les dossiers en construction.

Collectif territorial
NEFE illustré



Un exemple non injonctif pour la mise en œuvre de ces échanges :

*les dépositaires de dossiers au sein d'un réseau pédagogique font remonter les clés de saisie des dossiers déposés **non transmis** (en cours de rédaction) vers l'interlocuteur de collectif territorial NEFE identifié pour le premier ou pour le second degré afin de pouvoir alimenter les échanges entre pairs.*

Les échanges ont pour objectifs de pouvoir offrir des regards croisés sur des dossiers afin de les rendre cohérents avec les besoins identifiés mais également avec le parcours de l'élève.

Chaque réseau pédagogique bénéficiant de l'accompagnement d'un ingénieur de formation, les collectifs territoriaux NEFE, tout comme les dépositaires, pourront les solliciter **pour identifier les personnels ayant des compétences de formation sur le réseau, ceux ayant pu bénéficier de formations** et sur lesquels il serait possible de prendre appui pour envisager la mise en place de collectifs de formation intéressant des projets déposés sur le réseau ; **pour identifier des besoins en formation partagés et ainsi accompagner la réflexion sur les dossiers NEFE en rédaction impliquant de manière précoce la question de la formation des personnels.** (QR-Code et lien menant au cahier des charges EAFC-NEFE : [accès cahier des charges EAFC-NEFE](#))

Cahier des charges
NEFE-EAFC



Chaque collectif territorial pourra s'appuyer sur leur représentant de la **CARDIE** pour bénéficier de conseils avisés et pouvoir être accompagné dans les démarches à suivre. Il sera également un conseiller dans le suivi des dossiers NEFE déposé.

Chaque collectif pourra également prendre attache auprès des équipes d'appui départementales (dossiers 1D) et académique (dossiers 2D) ou de la référente NEFE pour des conseils.

Chaque collectif pourra proposer au réseau et/ou favoriser l'émergence d'un **projet de réseau**.

Pour échanger avec les équipes d'appui et la référente NEFE :

[Genial.ly équipes d'appui NEFE Montpellier](#)

(Le pseudo demandé par le genial.ly ne sert à rien d'autre que mesurer le flux de connexions sans identification aucune des personnes se connectant.)

Equipes d'appui à
la démarche NEFE



La démarche NEFE à l'échelle du dépositaire :

Objectif : être force de proposition de projets favorisant les transformations, voire les innovations, pédagogiques pérennes au service des élèves (égalité de chances et bien-être) et de leur réussite (excellence) en réponse à des besoins identifiés.

Les projets **font suite à une identification de besoins** basée sur : une phase de concertation avec la communauté éducative élargie (incluant les partenaires, les collectivités territoriales (précocement dans le processus pour étudier les co-financements potentiels anticipés), les parents, les élèves ...) ; une évaluation d'établissement ; des indicateurs de réussite aux évaluations certificatives et/ou nationales ; ...

Les dossiers rédigés présentent ces éléments diagnostics ainsi que le plan d'action pédagogique conçu en réponse aux besoins identifiés de manière concise et argumentée. Des pièces-jointes peuvent préciser les projets rédigés. Les objectifs visés sont cohérents avec le plan d'action et atteignables. Enfin l'accompagnement humain et financier est demandé pour une mise en œuvre optimale du plan d'action pédagogique (tout ce qui est identifié comme hors du cadre du CNR-E ne sera pas validé).

Les projets sont, avant tout, pédagogiques et éducatifs ; ils sont conçus pour s'inscrire dans la durée. Un projet peut être pensé jusqu'en 2027 et ne nécessiter un accompagnement financier que sur 2023-2024 et 2024-2025. L'essentiel est que cela soit lisible dans la rédaction du dossier et si le financement peut s'échelonner dans le temps cela gagne à être explicite.

Un dépositaire peut être à l'initiative d'un dossier pour son école ou son établissement, et, être également impliqué dans un projet inter-établissement (à l'échelle de la circonscription, du réseau d'éducation prioritaire, d'une expérimentation, ...), et enfin, être impliqué dans un projet de réseau pédagogique territorial.

Les liens de connexion initiaux pour l'académie sont maintenant obsolètes du fait d'une migration de la plateforme sur un nouveau serveur. L'accès aux dossiers déposés et pour déposer un dossier s'effectue via le M@gistère DGESCO accessible avec le lien suivant : <https://magistere.education.fr/dgesco>
Il n'y a plus d'identifiant ni login académique car la connexion nécessite les identifiants professionnels des dépositaires.

Accès plateforme de dépôt dossiers NEFE : M@gistère DGESCO



Afin de vous accompagner dans votre démarche :



Eduscol NEFE

- **des informations et des ressources nationales** peuvent vous intéresser et sont disponibles en suivant ce lien (et le QR-Code également) : [Notre école, faisons-la ensemble | eduscol | \(education.fr\)](#), le **guide de dépôt des projets** qui vous donne les grandes lignes de la démarche y est notamment téléchargeable.

- un **M@gistère national** « *Notre école, faisons-la ensemble : soutenir la transformation des pratiques pédagogiques* » et une **Foire Aux Questions (FAQ)** sont disponibles en suivant ces liens : [M@gistère national NEFE](#) et [FAQ CNR-E](#) (les QR-Code également)



M@gistère NEFE



FAQ NEFE



Capsule 1/2 philosophie NEFE



Capsule 2/2 dépôt et suivi NEFE

- **deux capsules vidéo** conçues pour accompagner votre réflexion et la rédaction des dossiers NEFE dans la plateforme de dépôt : [Capsule NEFE 1/2 philosophie démarche](#) et [Capsule NEFE 2/2 dépôt et suivi M@J janvier 2025](#)

- un [formulaire à compléter hors connexion](#) facilite la prise en main de la démarche et du dépôt des dossiers



Formulaire mesure d'impact des projets NEFE

- un [formulaire de mesure d'impact](#) des dossiers NEFE :



Formulaire NEFE

- **Quelques conseils issus de retours d'expérience :**

- Un dossier par école et/ou établissement gagnant à faire la synthèse de plusieurs projets potentiels.
- Le Fond d'Innovation Pédagogique ne se substitue à aucune subvention et la démarche CNR-E NEFE ne se substitue à aucune compétence des partenaires de l'école (Collectivités territoriales en premier lieu). Des co-financements sont donc certainement envisageables dans le cadre du projet déposé : par des partenaires, des collectivités territoriales, des subventions d'état, des financements du fond propres... ceux-ci gagnent à être anticipés en amont de la demande formulée au titre du FIP (plan bibliothèque, résidence d'artistes, Cités Educatives, Trousse à projet, ...) pour être en mesure d'en préciser l'existence et la hauteur du financement également. Une demande de subvention ou financement refusée est un élément du dossier qu'il est important de fournir pour éviter des questionnements pouvant ralentir le processus de validation.

Il est important de rencontrer de façon précoce les collectivités territoriales avec lesquelles des conventions doivent être passées (question de compétences et de maintenance).

- **Les dossiers basés uniquement sur des interventions extérieures et/ou sur de l'achat de matériel et/ou sur une demande de voyage scolaire et/ou sans projection dans la durée sont considérés hors cadre du CNR-E.** En effet, l'entrée des projets, formulés dans le cadre de la démarche NEFE, doit être ancrée sur les besoins identifiés des élèves auxquels des réponses, **avant tout pédagogiques**, sont proposées. **Ces idées pédagogiques, déclinées en plan d'action pédagogique**, pourront alors, le cas échéant, être soutenues via des accompagnements humains (CARDIE, formation, intervention, ...) et/ou un accompagnement financier.

- **Pour parfaite information** le FIP ne prend pas en charge : les indemnités de personnels pour face à face pédagogique, les actions de professionnels à visée thérapeutique (hors médiation animale et sans validation systématique), les honoraires pour conception et suivi de travaux d'architectes, les transformations du bâti, les aménagements, intérieurs comme extérieurs, pour seul embellissement ou confort.

Pour les dossiers déposés par le premier degré

Les IEN de circonscription poursuivent l'analyse et l'accompagnement qui sont déjà mis en œuvre.

Le regard que porte l'inspection sur les dossiers est indispensable dans la mesure où il n'a d'autre intérêt que celui de servir les ambitions des dépositaires dans la construction d'un dossier au service des élèves.

Pour les dossiers déposés par le second degré

Les inspecteurs du second degré référents des établissements poursuivent l'accompagnement qui est déjà mis en œuvre.

Les conventions type dans le cadre de co-financements et/ou implication des collectivités territoriales :

[Lien pour accéder et télécharger les conventions type \(Communes, établissement public et établissement privé sous-contrat\)](#)



Annexes Convention type